

FONDS D'APPUI AU DOCTORAT

Table des matières

Règles générales de fonctionnement	2
Activités financées – Volet individuel	3
Soutien à la recherche.....	3
Participation à une manifestation scientifique	3
Séjour de recherche à l'étranger.....	3
Aides à la publication	3
Médias et diffusion des savoirs.....	3
Autres demandes	3
Activités financées – Volet collectif	3
Ateliers doctoraux.....	3
Aides à la publication	3
Médias et diffusion des savoirs.....	3
Autres demandes	4
Soumission de la demande	4
Éléments d'éligibilité des candidatures	5
Général	5
Dépenses éligibles	5
Évaluation	5
Mise en œuvre des fonds	6
Obligations du bénéficiaire de l'aide	6

Règles générales de fonctionnement

L'Ecole Universitaire de Recherche Sciences sociales du Genre et de la Sexualité (EUR GSST) dispose de fonds pour aider les doctorant·es affilié·es à financer des activités scientifiques entrant dans son champ de recherche.

Les sollicitations au fonds d'appui se font au fil de l'eau en respectant une date limite d'envoi des demandes de trois mois avant la date de mise en œuvre.

Les demandes peuvent être individuelles ou collectives (voir [ci-dessous](#) les activités financées pour chaque volet).

Aucune sollicitation au fonds ne pourra être traitée pendant les périodes allant du 1er décembre au 15 janvier, du 1er au 15 mai et du 1er au 31 août de chaque année.

Les dossiers sont à renseigner et à transmettre à l'adresse appels.eurgsst@ehess.fr.



Pour toute demande mobilisant des ressources (matérielles, financières ou humaines) internes à votre laboratoire (par exemple : mise à disposition de locaux pour l'accueil d'un·e chercheur·se étranger·ère, pour l'organisation d'un séminaire ou évènement scientifique...), la demande de financement doit être validée par votre Directeur·ice d'Unité (cf. formulaire de demande).

Les demandes au fonds d'appui doivent s'inscrire dans les sciences sociales du genre et de la sexualité et contribuer au développement d'un ou plusieurs des axes stratégiques de l'EUR GSST, c'est-à-dire des recherches reposant ou portant sur :

- L'articulation des méthodologies qualitatives et quantitatives de recherche en sciences sociales ;
- La maîtrise et la production de données sur le genre et la sexualité en lien avec les autres rapports sociaux (classe, race, âge, etc.) ;
- Des thématiques innovantes et inscrites dans les humanités numériques ;
- Les espaces nouveaux ou sous-investigués : milieux ruraux, milieux péri-urbains et espaces numériques.

La mise en place de cofinancements est possible et encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Activités financées – Volet individuel

Soutien à la recherche

Le financement permet de la prise en charge de frais de retranscription d'entretien (uniquement en fin de thèse) ou autre prestation de service nécessaire à la tenue de l'enquête concernée.

Participation à une manifestation scientifique

Le financement permet la prise en charge de frais de voyage, d'hébergement et/ou d'inscription pour participer à une manifestation scientifique, si possible d'envergure internationale.

Séjour de recherche à l'étranger

L'EUR GSST finance ou cofinance les frais de séjours à l'étranger. Il peut s'agir d'un accueil dans un laboratoire ou une formation à l'étranger, de la conduite d'un terrain ou d'un travail en archives.

Aides à la publication

Les traductions, relectures, frais de soumission et achat d'*open access* dans une revue internationale à comité de lecture peuvent être sollicités.

Médias et diffusion des savoirs

Ces financements sont destinés à la création de contenus (écrits, audios, audiovisuels...) ou à l'organisation d'évènements et interventions à destination du grand public.

Autres demandes

L'EUR GSST considérera également les demandes relevant d'autres types d'activité, dans la mesure où ils répondent aux axes stratégiques de l'EUR GSST.

Activités financées – Volet collectif

Ateliers doctoraux

Le financement permet de couvrir les frais de fonctionnement (documentation et ressources numériques, petits matériels...) ou les frais liés à l'invitation d'intervenant·es, destinés à l'organisation d'ateliers doctoraux.

Aides à la publication

Les traductions, relectures, frais de soumission et achat d'*open access* dans une revue internationale à comité de lecture pour des travaux collectifs peuvent être sollicités.

Médias et diffusion des savoirs

Ces financements sont destinés à la création de contenus (écrits, audios, audiovisuels...) ou à l'organisation d'évènements et interventions à destination du grand public.

Autres demandes

L'EUR GSST considérera également les demandes relevant d'autres types d'activité, dans la mesure où ils répondent aux axes stratégiques de l'EUR GSST.

Soumission de la demande

Un texte explicatif d'un maximum de 4 000 caractères devra être rédigé dans le formulaire de demande (en format modifiable joint au mail de diffusion de l'appel à projets).

Un document PDF rassemblant les éléments jugés utiles par le ou la candidat·e pourra être joint. À titre d'information, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les éléments d'information attendus par activités.

Activités	Éléments d'informations à renseigner
Soutien à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé du sujet de thèse et du terrain - Nombre et longueur des entretiens à retranscrire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (si possible avec devis de la prestation)
Participation à une manifestation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs et programme de de la manifestation - Noms de ses organisateurs - Lieu et dates de la manifestation - Rôle du ou de la chercheur·se demandant le financement - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée
Séjour de recherche à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu d'accueil et dates prévisionnelles du séjour - Nom du ou de la chercheur·se invitant et laboratoire d'accueil - Objectifs et programme prévisionnel du séjour - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée
Aides à la publication, à la traduction ou à la diffusion de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la publication ou média de diffusion ciblé (revue, éditeur ou autre média considéré) - Titre prévisionnel et résumé de la publication/communication - Pour les traductions : langue cible et zone géographique de diffusion pressentie - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (si possible avec devis de la prestation)

Médias et diffusion des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Titre prévisionnel et résumé de la communication ou de l'évènement - Nom du média de diffusion ciblé ou nom du ou des partenaires de l'évènement - Public cible - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (avec devis de la prestation le cas échéant)
Ateliers doctoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Titre prévisionnel et résumé des objectifs de l'atelier - Programme prévisionnel - Noms des co-organisateur·rices de l'atelier - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (avec devis de la prestation le cas échéant)
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Descriptif et objectifs de l'action proposée - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée

Chaque activité pour laquelle une aide est demandée doit faire l'objet d'une demande d'aide différente. Par exemple, il convient de soumettre deux demandes différentes pour deux demandes de financement pour des participations à deux manifestations scientifiques différentes.

Éléments d'éligibilité des candidatures

Général

- Les demandes doivent être faites par les doctorant·es affilié·es à l'EUR GSST ;
- Les fonds obtenus à la suite des demandes de financement pour l'année en cours devront être consommés avant le 30 novembre de l'année en cours, aucune nouvelle dépense ne pouvant être engagée à partir de début décembre.

Dépenses éligibles

Les types de dépenses suivants pourront être couverts par le Fonds d'appui de l'EUR GSST :

- Frais de laboratoire (documentation et ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4 000 € HT, consommables...)
- Frais de déplacement,
- Frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences,
- Prestations de services.

Évaluation

Les demandes seront étudiées par le Comité exécutif de l'EUR GSST.

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'évaluation :

- Éligibilité du ou de la candidat·e ;

- Éligibilité des dépenses prévisionnelles ;
- Cohérence du projet proposé avec les axes stratégiques de l'EUR GSST présentés [ci-dessus](#).

Les réponses seront apportées selon le [calendrier prévisionnel](#) disponible en ligne.

Mise en œuvre des fonds

Il convient de ne pas avancer de dépenses (individuellement ou par le biais de son laboratoire), même après avoir reçu la lettre de notification de l'EUR GSST.

Les détails de la mise en œuvre des fonds seront communiqués au cas par cas aux bénéficiaires.

Obligations du bénéficiaire de l'aide

La mention « EUR GSST » sera attachée aux recherches et actions de formation réalisées dans le cadre de l'EUR GSST. Pour tout support de communication présentant les activités financées, les logos de l'EUR GSST et du PIA devront être utilisés.

Pour toute publication, article, ouvrage, actes de colloques, co-édition, traduction, etc., et/ou communication résultant d'une activités ayant bénéficié d'un soutien financier de l'EUR GSST, sous la forme d'un financement exclusif, d'un financement de la rémunération du ou de la chercheur·se impliqué·e ou d'un cofinancement devra porter la mention : **« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir EUR Sciences Sociales du Genre et de la Sexualité portant la référence ANR-18-EURE-0008. »**